

Venezuela : l'élection présidentielle du 20 mai 2018

par Olivier Dabène

L'élection présidentielle au Venezuela en 2018 s'est déroulée dans un contexte d'effondrement économique qui laissait augurer un possible vote sanction à l'égard de Nicolás Maduro, président depuis 2013 et candidat à sa propre succession. Il n'en a rien été. Cette élection n'a pas été concurrentielle, confirmant la dérive autoritaire du régime bolivarien. Minoritaire dans le pays depuis les élections législatives perdues en décembre 2015, le gouvernement chaviste a empêché en 2016 l'organisation d'un référendum révocatoire et organisé en 2017 une série d'élections¹ entachées de multiples irrégularités et partiellement boycottées par l'opposition, qui se sont traduites par une large victoire de Maduro².

L'année 2018 a débuté alors que le gouvernement et l'opposition tentaient de conclure une négociation ouverte en 2017, grâce à la médiation de la République dominicaine, de l'ancien Premier ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero et de quatre pays garants (Mexique, Chili, Bolivie, Nicaragua). Le 23 janvier, alors que rien n'était encore accordé, l'Assemblée nationale constituante³ a annoncé que l'élection aurait lieu avant le 30 avril, et non en décembre, comme à l'accoutumée. Pour le chavisme, il s'agissait de montrer aux Etats-Unis et à l'Union européenne que les sanctions n'avaient aucun effet, et que le régime conservait les appuis populaires suffisants pour faire obstacle à une transition. « Personne ne sanctionne le peuple vénézuélien » a clamé Maduro en offrant sa candidature le jour même. Intention moins avouable, ces élections anticipées devaient aussi permettre au gouvernement d'éviter que les effets de la crise économique et humanitaire se fassent davantage sentir.

Le 6 février, Zapatero a proposé un « accord de cohabitation démocratique pour le Venezuela » en six points : souveraineté et sanctions, élections, Etat de droit, situation économique et sociale, commission de la vérité et commission de suivi et vérification de l'accord. Le gouvernement s'est montré disposé à signer le texte, tandis que l'opposition a suggéré des modifications concernant notamment les élections⁴.

Certaines dispositions comme la désignation d'une mission d'observation électorale par l'Organisation des nations unies et la réinstallation des bureaux de vote déplacés ou fermés faisaient l'objet d'un accord ou de différences mineures. D'autres en revanche dénotaient une volonté de l'opposition d'arracher des engagements précis allant au-delà de l'affirmation de vagues principes. Le calendrier électoral, l'accès aux médias, la révision des listes électorales, le rôle des partis politiques et les modalités du vote étaient au cœur du différend.

¹ Elections pour une Assemblée nationale constituante (30 juillet), élections régionales (15 octobre) et municipales (10 décembre).

² Voir J. Corrales, « La crise électorale au Venezuela », in Opalc, *Amérique latine. L'année politique 2017/Les Etudes du CERI*, n° 233-234, janvier 2018.

³ Assemblée élue en 2017 pour exercer les fonctions législatives en lieu et place de l'Assemblée nationale contrôlée par l'opposition depuis décembre 2015.

⁴ Lire les deux textes sur la page dédiée de l'Opalc : www.sciencespo.fr/opalc/content/venezuela-lelection-presidentielle-du-20-mai-2018

Figure 1
Principaux désaccords

Thème	Texte du gouvernement	Texte de l'opposition
Calendrier	Elections le 22 avril.	Arrêté au moment de l'installation de la mission d'observation électorale.
Accès aux médias	Equité garantie.	Offre d'espaces gratuits pour le gouvernement et l'opposition Suspension des interventions télévisées du président sur toutes les chaînes (cadenas) pendant la campagne.
Listes électorales	Consultables et actualisables du 8 au 15 février.	Consultables et actualisables pendant une période à définir en même temps que le calendrier. Prévoir au moins deux semaines et 1 500 guichets dans l'intérieur du pays.
Partis politiques	Renforcer les mécanismes de participation politique des partis au système démocratique.	Légalisation immédiate de la MUD, VP et Primero Justicia Désignation de représentants de ces partis dans tous les organes électoraux*.
Vote		Prosélytisme et actions du gouvernement interdits près des bureaux de vote le jour des élections. Identification par la carte d'électeur et l'empreinte digitale (à l'exclusion de tout autre document). Vote assisté interdit sauf dans les cas prévus par la loi.
* MUD : Table de l'unité démocratique (coalition d'opposition), VP : Volonté populaire. Les principaux dirigeants de ces partis, Leopoldo López (VP) et Henrique Capriles (Primero Justicia), ont l'interdiction de se présenter aux élections.		

Source : tableau élaboré par Olivier Dabène

Aucune des demandes de l'opposition n'a été prise en compte, et le 7 février 2018, l'échec des négociations était consommé, chaque partie rejetant sur l'autre la responsabilité de la rupture. Il est probable que ni le gouvernement ni l'opposition ne souhaitait vraiment signer un accord. Le gouvernement craignait de perdre les élections s'il offrait de réelles garanties sous supervision internationale⁵, et l'opposition ne tenait pas à légitimer une défaite provoquée par le non-respect des engagements pris.

L'opposition s'est alors trouvée face au dilemme de la participation. La perspective de voir à nouveau les Vénézuéliens voter sous contrainte et offrir une victoire annoncée à Maduro les incitait à boycotter le scrutin, afin de montrer à la face du monde que la démocratie n'existe plus au Venezuela. Pour autant, certains dirigeants et analystes estimaient que la situation catastrophique du pays offrait une fenêtre d'opportunité pour défaire Maduro dans les urnes⁶. Les enquêtes montraient en effet que 80 % de la population avait une opinion négative de Maduro⁷. La lassitude et le fatalisme semblaient pourtant dominer. En ce premier semestre de 2018, la rue était beaucoup plus calme qu'en 2017⁸.

Le 20 février, la coalition d'opposition (Table de l'unité démocratique, MUD) a annoncé sa décision de ne pas participer à une élection qu'elle a qualifiée de « farce ». Elle a toutefois été incapable d'imposer une discipline dans ses rangs. Cinq jours plus tard, un de ses membres se portait candidat. Ancien proche de Chávez, dirigeant d'un petit parti (Avancée progressiste), Henri Falcón a rejoint dans la campagne un pasteur évangélique, Javier Bertucci. Au total, seuls trois candidats se sont disputés les suffrages des Vénézuéliens. Dans une ultime

⁵ Le précédent du Nicaragua en 1990 est dans les mémoires. La révolution sandiniste avait accepté d'organiser des élections présidentielles sous stricte surveillance et les avait perdues.

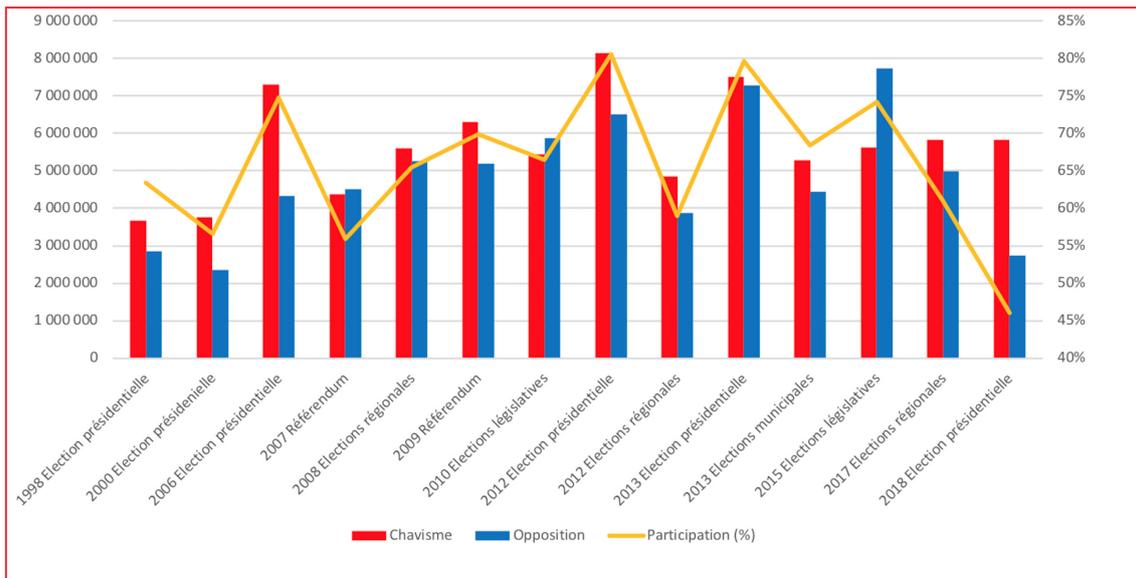
⁶ J. Correa, « Venezuelans have no choice but to vote », *New York Times*, 15 mai 2018.

⁷ EFE/ME, « Datanálisis : Gestión de Maduro tiene 17 % de apoyo popular », *Informe21*, 11 août 2017.

⁸ Voir le site de l'Observatoire vénézuélien de la conflictualité sociale : www.observatoriodeconflictos.org.ve.

manœuvre destinée à discréditer l'opposition, Maduro a repoussé les élections au 20 mai, donnant partiellement satisfaction à une demande de la MUD. Mais rien n'y a fait. Au terme d'une campagne où il n'a guère été inquiété, Maduro a facilement gagné l'élection (67,8 % des suffrages exprimés). Le taux de participation (46,07 %) est toutefois un désaveu cinglant pour son camp.

Figure 2
Participation électorale et scores aux élections, 1998-2018



Source : figure élaborée par Olivier Dabène

Convoquée par une Assemblée illégitime et organisée par une autorité au service du pouvoir, l'élection de 2018 a consacré l'appartenance du Venezuela au groupe des pays autoritaires qui organisent des élections, mais rendent l'alternance impossible.

Pour autant, l'élection n'a donné à Maduro qu'un très court répit. Isolée au plan international et confrontée à une catastrophe économique, sociale et humanitaire, la révolution bolivarienne est en sursis.